

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation du CICE

Désignation

Le Centre International de Chirurgie Endoscopique, ci- après désigné CICE, Association loi 1901, dont le siège social est situé à la Faculté de MEDECINE Bâtiment 3C, 28 Place Henri Dunand, 63000 Clermont-Ferrand, est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de la santé (N° d'agrément 83630184463).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du CICE
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation

Article 1. Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagés par le CICE pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable du CICE dûment habilité à cet effet. Le fait que le CICE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par le CICE, toute formation doit faire l'objet d'un devis signé par le Client quand il s'agit d'une prestation

Et de la bonne réception de votre bulletin d'inscription en ligne pour une formation. Dès réception du devis signé ou bulletin d'inscription, le CICE s'engage à traiter la commande sous trente jours ouvrés.

Article 3 : Modification de la commande – Annulation ou report

a. En cas d'annulation ou report du CICE

Le CICE se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de son programme.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, dysfonctionnement technique, nombre de participants insuffisants, la formation commandée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou annulation de la formation, le CICE s'engage à prévenir le Client, 15 jours au moins avant le début de la formation concernée. Le Client pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

b. En cas de report du Client :

Tout souhait de modification prend la forme de report d'inscription à une formation qui devra être signalée au CICE par le stagiaire lui-même, sous forme d'une demande de report adressée par email au cice.

Article 4 : Prix et Facturation

Dans le cadre d'une prestation : Seuls les devis dûment datés et signés et revêtus de la mention « bon pour accord », retournés au CICE ont valeur contractuelle. Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

En ce qui concerne nos formations, une facture sera établie et remise au stagiaire par le CICE, à l'issue de la formation pour tout stagiaire inscrit.

Article 5 : Paiement et Modalités

Le prix des prestations de formation est payable un mois avant le début de la formation, sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité du CICE.

Le CICE étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par le CICE tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une attestation de présence individuelle délivrée par le CICE.

Le CICE se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Article 6 : Retard ou défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fins de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le CICE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au CICE.

Article 7 : Effectif

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est fixé en nombre de places minimales et maximales. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le CICE propose au stagiaire de participer à une autre session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon fonctionnement d'une formation, le CICE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Article 8. Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, quelle qu'en soit la forme, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité du CICE.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 9 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du CICE.

Article 10 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, le CICE et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.